

Procès verbal de la réunion du comité directeur du 06 août 2012

Étaient présents : MM. Jean Szilagyi, président ; Pierre Merlenghi, secrétaire ; Marie-José Skoberne, trésorière ; Éric Panissard, secrétaire-adjoint ; Karim Djenadi, responsable Optimist ; Moana Le Calvic, responsable Hobie Cat.

Absent excusé : Yvon Calatayud, vice-président ; Benjamin Picard, secrétaire-adjoint ; Hervé Roncin, responsable section croiseur.

M. Patrick Delaere, directeur du YCT, a participé à cette réunion.

Le président avait invité M. Jean-Pierre Basse afin de débattre sur les types de jauges applicables selon l'âge et le type des voiliers. L'intéressé ne s'étant pas présenté, et en l'absence du responsable de la section croiseur, cette discussion est reportée.

1. Accueil des nouveaux membres au sein du comité directeur :

Le président et les membres présents souhaitent la bienvenue aux deux nouveaux membres du bureau exécutif, Marie-José Skoberne, notre trésorière et Éric Panissard, notre trésorier-adjoint.

Le président évoque à l'intention des nouveaux membres, les différents sujets qui ont émaillé la vie du Yacht Club ces derniers mois, notamment les relations avec la mairie et les sous-locataires, avant d'aborder l'ordre du jour. La plupart de ces points sont consultables sur le site YCT <http://www.yctahiti.org/> dans la rubrique des comptes rendus.

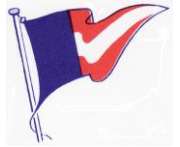
Le président déplore la mauvaise tenue de certains membres ayant perturbé l'assemblée générale extraordinaire. Il rappelle en particulier que le droit de vote est soumis à certaines conditions dont le paiement des cotisations avant le 31 mars de l'année courante et que les arriérés sont dus avant toute nouvelle cotisation. La convocation à la prochaine assemblée générale fera l'objet d'un email et d'une communication adressés à tous les membres. De plus, le directeur affichera la liste des votants deux semaines avant. Les réclamations, en cas d'oubli toujours possible, sont à adresser au directeur. En cas de litige, il est rappelé que le comité directeur statue de manière collégiale, en s'appuyant sur les textes de notre association et en laissant de côté les conflits personnels. Sa décision est irrévocable.

Le comité directeur ne présentant plus de vacance de poste, une relecture des statuts et règlement intérieur est amorcée afin de préciser ou mettre à jour quelques dispositions, autant que nécessaire. Cela donnera lieu, ou pas, à une refonte de tout ou partie des textes, approuvée par le comité directeur, puis soumise à vote en assemblée générale.

2. Trésorerie :

Notre nouvelle trésorière se familiarise avec la comptabilité du YCT. La tâche est ardue car la comptabilité comprend de nombreux volets d'exploitation : location/sous-location, marina, voile, salaires, déplacements, entretien courant et dépenses non programmées.

Le compte courant du club affiche un résultat net d'exploitation positif sur les derniers mois. La relance de l'activité voile, bien que soutenue par les loyers en marina, affiche une meilleure tenue que les prévisions et cela compense pour partie les dépenses dues aux départs de Michel Alcon et Thierry Bride.



Le club a vocation de promouvoir la voile sportive et d'animer différentes disciplines attractives pour toutes les tranches d'âge. Certaines activités sportives sont loin d'être rentables. Si ce but n'est pas recherché, il s'agit toutefois d'équilibrer un budget global, en regard d'une demande croissante. La tarification (Class 8, cours Optimist..) va être légèrement revue à la hausse. Certains matériels bien sollicités, nécessitent d'ailleurs quelques dépenses (voiles Optimist). Le directeur et l'équipe des moniteurs remettent à jour la délivrance de diplômes et le carnet de progression comportant les niveaux acquis en stages. Hervé Bride a préparé le calendrier de la saison 2012-2013 qui sera communiqué aux différentes sections avant diffusion.

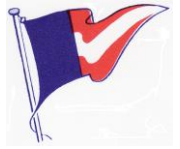
Certains points seront plus particulièrement suivis par les trésoriers. L'E.V.A. ne paye qu'annuellement son loyer qui devrait être mensuel. Le yacht club devant faire face également à ses engagements vis-à-vis de la mairie, il ne peut être question de prêter implicitement de l'argent sans qu'il en soit décidé et validé en assemblée.

Le directeur a produit une liste de membres en retard de paiement, malgré relances. Les trésoriers sont chargés de contacter les personnes concernées. A défaut de réaction, le bureau enverra un dernier courrier de rappel précisant les statuts et règlement intérieur. Ces cas seront examinés en réunion du comité directeur.

Le directeur fait part de travaux nécessitant un arbitrage rapide et un déblocage de fonds hors budget :

- Une visite des ancrages et amarrages des pontons et coffres s'avère nécessaire. Ce travail ne pouvant être effectué que par une entreprise habilitée aux travaux sous-marins, il en coûtera 5500F par ancrage. A cela, il faut d'ores et déjà prévoir le changement de plusieurs amarrages, dont ceux des pontons « ouest » qui donnent des signes d'usure. Le coût total est estimé à 1M3 FCFP mais il ne sera réellement connu qu'après l'inspection des installations.
- De fréquentes coupures journalières d'électricité obligent à réarmer le disjoncteur au tableau principal, sans que la ou les causes aient pu en être cernées. Les premières interventions font état d'une installation non conforme et de phases déséquilibrées. Le tableau principal doit être mis aux normes. Toute meure de sécurité doit être prise sans tarder. D'autres actions doivent être menées pour une meilleure répartition de la distribution par phase. Il a été évoqué de passer le Club House en en triphasé.
- A la demande des propriétaires de Hobie Cat, et à la suite des travaux de réhabilitation des voileries, le directeur a fait établir des devis pour la confection de 20 casiers à rangement. Cet achat a fait l'objet de mails internes au comité directeur qui a entériné un devis afin d'effectuer les travaux avant la rentrée. Il est prévu de demander une participation modique de 500 F CFP/mois pour tout utilisateur. Il ne saurait être question par ailleurs de continuer à héberger du matériel en vrac dans les voileries.

Un premier devis pour la réfection du goudronnage s'élèverait à 2MF CFP, à répartir entre le YCT et les sous-locataires. Cette dépense s'avère à terme nécessaire mais doit être calée avec les activités sur le site et d'autres travaux éventuels.



3. Restauration - animation :

Les avis restent partagés sur la prestation du restaurant du club house (cf compte rendu de juin). Certains membres ont demandé si le club house pouvait prendre à son compte l'organisation de soirées. Cet établissement est certes conçu pour recevoir les membres de l'association et fournir des prestations de restauration mais l'animation et le thème des soirées restent du ressort des clubs. Toute initiative en ce sens est la bienvenue. Les sections sportives organisent traditionnellement leur repas annuel avec remise de prix, le club reçoit parfois des clubs extérieurs (Trans Pac Race) et tous les membres sont les bienvenus. Il est possible de caler une soirée, générale ou à thème, une fois par trimestre. Les idées comme les modalités pratiques sont les bienvenues.

Prochainement, le YCT proposera :

- Une soirée le 18 août animée par des artistes sur un voilier « navigartistes de la Loupiotte » ; le restaurant sera ouvert ;
- Le repas croiseur qui aura lieu de 25 août.

Continuez à nous faire part de vos remarques sur les prestations et les tarifs.

4. Internet :

Le directeur a initié un blog : <https://www.facebook.com/yctahiti> , consultable depuis le site du YCT : <http://www.yctahiti.org/> . Ce blog est le vôtre. Il vous permet de retrouver l'actualité, presque en « temps réel » . Vous disposez également du forum sur le site, si vous souhaitez participer à des discussions entre membres. C'est notre boîte à idée également.

Un email sera envoyé aux membres pour rappeler ces adresses.

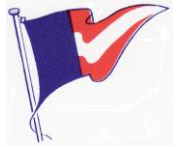
5. Gestion de la marina :

Le sujet est récurrent, ce qui est compréhensible (cf le compte rendu de juin). Le directeur est responsable de la gestion courante de la marina. Il est l'interface privilégié avec tous les membres et peut donner un avis technique sur cette gestion. En revanche, il agit sous couvert et contrôle du comité directeur pour toute décision concernant le déplacement des bateaux, l'arrivée de nouveaux membres, un changement de statut, voire en cas d'exclusion temporaire ou définitive.

IMPORTANT : Les propriétaires ne sont pas propriétaire de leur place et n'ont pas à revenir sur les décisions prises collégalement en comité directeur quant à l'attribution de telle ou telle place. Ils sont toutefois consultés et prévenus, mais l'absence de réponse ou de participation ne saurait constituer un argument valable pour rester sur un emplacement.

Certains bateaux des pontons « ouest » sont serrés les uns contre les autres. Sauf à déplacer l'un des bateaux (sous confirmation technique du directeur), le décalage progressif de quelques pendilles et amarrages pourrait améliorer la situation. Ce point est à prendre en compte dans la réfection des amarrages qui est prévue (cf pt2).

Les pontons d'accueil ont vocation à accueillir des bateaux de passage et de favoriser quelques mouvements temporaires d'avitaillement pour les bateaux sur coffre. Il ont moins vocation à servir de base arrière à quelques membres qui ne voient pas de problème à rester un voire plusieurs semaines en payant au tarif accueil. Quelle qu'en soit la raison, ce n'est pas dans l'esprit du club. Par ailleurs, le comité directeur n'a pu entériner une politique de paiement pour les membres du club locataires d'un emplacement et demandeurs d'un séjour au ponton d'accueil. Ce point déborde du cadre de la réunion mensuelle et sera repris dans un projet de refonte du règlement intérieur, donc validé en assemblée générale.



6. Projet de refonte des statuts et règlement intérieur :

Certains points de nos textes paraissent incomplets ou peuvent prêter à confusion. Le statut de membre sympathisant, par exemple, n'est pas défini. Certaines réunions ou élections (sections) sont prévues sans véritable échéance, certaines fonctions du bureau exécutif ne collent plus à la réalité depuis l'embauche d'un directeur salarié. Des points de règlement sont également à reprendre pour mieux coller à notre environnement social ou naturel.

Un projet de refonte sera donc étudié par les membres du comité directeur, et fera, à terme, l'objet d'un vote en assemblée générale.

Le président lève la séance.

Établi à Arue, le 8 août 2012

Le secrétaire,
Pierre Merlenghi

Le président du YCT,
Jean Szilagy